



# **INTERVENTION DU NIGER SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5**





# ORIGINE

- » Apres le conflit dans le Nord du Pays et suite au problème libyen le Niger a diligenté une étude technique en juin 2011 avec la participation des ex combattants suite aux recommandation de l'atelier de coopération internationale sur le déminage organisé par l'ONG « Appel de Genève » qui a révélé la présence d'une zone contenant des mines antipersonnel.
- » Ces mines existaient depuis l'époque coloniale. Elles servaient à la protection du poste militaire avancé de Madama vers la frontière Libyenne.





# LOCALISATION

Ce champ de mines est situé dans la partie nord de la région d'Agadez précisément dans le département de Bilma (DIRKOU) sur le poste militaire de Madama.





# SUPERFICIE

» La surface de cette zone est estimée à 2 400m<sup>2</sup>, mais les mines peuvent aller au-delà, du fait des vents de sable caractérisant le climat de cette région. Le Niger étant miné dans sa partie nord tout au long de sa frontière avec la Libye suite à la rébellion passée, notamment vers **Zouzoudinga, Achouloulouma, Orida, Enneri Blaka** etc... mais jamais une mission d'évaluation générale d'étude technique n'a pu se rendre sur ces lieux compte-tenu du minage anarchique.





# METHODE UTILISEE

- » La méthode employée pour déminer est celle combinée (mécanique et manuel).

# ACTION MENEES

- Le périmètre est circonscrit grâce à un nouveau marquage en grillage et par la présence d'un poste militaire de surveillance.





# CONSEQUENCES

- » C'est le point de regroupement de tous les migrants en partance ou de retour de la Libye. Ce poste sert également d'escale pour les transporteurs qui empruntent cette voie.





# PLAN D'ACTION

- Le Niger prévoit les actions planifiées ci-après pour détruire toutes les mines antipersonnel contenues dans la zone découverte.
  1. L'acquisition de matériel technologique de déminage humanitaire
  2. Le recyclage des démineurs aux techniques de détection, de déminage humanitaire et de destruction de stocks
  3. L'identification et le marquage des zones minées et polluées
  4. Le déminage et la dépollution puis la confirmation de la dépollution complète des zones
  5. La destruction de toutes les mines et REG enlevés ou remises volontairement



## Les priorités du Niger concernant un appui technique et financier:

- Matériels de haute technologie de déminage des mines antipersonnel
- Déjà contaminé par beaucoup de mines antichars et REG et avec l'avènement des mines antipersonnel, le Niger classe l'acquisition de l'IMSMA pour une priorité
- Le Niger a aussi comme priorité la Mobilisation des partenaires pour le financement des actions de déminage
- Le concours de ICBL est aussi envisagé





- Le Niger dispose déjà d'un plan d'action 2009-2013 de lutte Anti-mines qui est entrain d'être réaménagé . Le coût global peut être évalué à 8.000.000 Euro pour nettoyer la zone de Madama et le long de la frontière avec la Libye minée.
- Présentement la Commission en charge du déminage humanitaire est à la recherche de financement pour l'assainissement et la restitution des terrains dépollués aux populations.
- Le PNUD qui appuie déjà les opérations de déminage humanitaire sur les mines anti char a montré sa disponibilité afin de continuer ses appuis.
- Il y a également l'union européenne qui manifeste sa volonté d'appuyer dans un document « instrument de stabilité à court terme ».
- Handicap International est intervenu avec le projet de prévention aux accidents des mines qui a pris fin en 2011. un projet de renforcement des capacités et d'assistance aux victimes des mines est en cours de réalisation.
- La Confédération suisse a contribué à la remise des mines par les ex combattants grâce au projet d'appui à la sécurité communautaire.
- La difficulté que le Niger éprouve est sans nul doute l'insuffisance de moyens pour satisfaire le besoin du déminage humanitaire dans cette zone aussi difficile.



- » Le Niger dispose déjà d'un plan d'action 2009-2013 de lutte Anti-mines qui est entrain d'être réaménagé . Le coût global peut être évalué à 1 .500.000 \$ US pour nettoyer la zone de Madama et le long de la frontière avec la Libye minée.
- » Présentement la Commission en charge du déminage humanitaire est à la recherche de financement pour l'assainissement et la restitution des terrains dépollués aux populations
- » Le PNUD a déjà montré sa disponibilité afin d'appuyer le Niger pour le déminage global de sa partie nord.
- » Il y a également l'union européenne qui manifeste sa volonté d'appuyer dans un document « instrument de stabilité à court terme ».
- » La difficulté que le Niger éprouve est sans nul doute l'insuffisance de moyens pour satisfaire le besoin du déminage humanitaire dans cette zone aussi difficile.





Le Niger a rempli ses obligations en vertu de l'article 3 et 4 et n'en dispose pas de stock de mines même a titre de formation.

Le Niger est conscient qu'un processus a été proposé pour faire face à la situation dans laquelle il se trouve. Le Niger soutient ce processus et il se conformera au processus tel qu'adopté par tous les Etats parties.





# CONCLUSIONS

Le Niger reconnais avoir accusé un retard dans le rapportage en vertu de l'article 7 mais prend l'engagement de rattraper ce retard et de déposer son rapport le plus rapidement possible.

Le Niger souhaite réaffirmer son engagement à remplir ses obligations conformément à la Convention.





**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**